



Fédération Nationale de l'Éducation de la Culture
et de la Formation Professionnelle
FORCE OUVRIÈRE
Section départementale de **HAUTE-LOIRE**

Le Puy, le 26 mai 2013

**Motion de la FNEC FP FO et de ses syndicats
du département de la Haute-Loire (France) au gouvernement grec**

La FNEC FP-Force Ouvrière Haute-Loire tient à exprimer sa plus totale solidarité avec le syndicat des enseignants OLME et avec ses revendications.

C'est avec la plus grande stupeur que nous avons appris la décision d'engager une procédure de réquisition des enseignants, adressée individuellement à chacun d'entre eux par les services de police, pour les empêcher de faire grève.

Interdire ainsi aux enseignants d'exercer une liberté démocratique fondamentale, sous la menace directe de licenciement pour tous ceux qui se mettraient en grève est un fait sans précédent depuis la seconde guerre mondiale en Europe.

La FNEC FP-FO considère que la liberté syndicale, reconnue par les conventions 87 et 98 de l'OIT, et le droit de grève qui en est indissociable est la base de toutes les libertés démocratiques.

La FNEC FP-Force Ouvrière considère totalement justifiée l'opposition d'OLME aux nouvelles mesures dévastatrices exigées par la troïka BCE-Union Européenne-FMI, que votre gouvernement s'apprête à mettre en œuvre :

- licenciement de 10 000 enseignants remplaçants d'ici septembre
- mobilité forcée d'enseignants titulaires à travers tout le pays
- augmentation des obligations de service d'enseignement de 2 à 5 heures
- nouvelles mesures de suppression de postes et de fusion d'écoles et augmentation du nombre d'élèves par classe.

Ces mesures s'ajoutent à l'ensemble des mesures déjà prises dans le cadre des memoranda dictés par la troïka :

- réduction des dépenses publiques d'éducation de 33%,
- réduction du salaire des enseignants jusqu'à 45%,
- réduction de 12% du nombre des enseignants
- fermetures d'écoles

La FNEC FP FO alerte donc l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale du département. La FNEC FP FO de Haute-Loire et ses syndicats exigent du gouvernement grec, le respect des libertés individuelles élémentaires, le respect du droit de grève, le respect du droit international et des conventions de l'OIT.

Adressé à

Syndicat OLME : olme@otenet.gr, interolme@yahoo.gr ;

Premier ministre de la République hellène, M. Antoni Samaras : pressoffice@primeminister.gr ;

Ministre de l'éducation et des affaires religieuses, de la culture et des sports, M. Konstantinos Arvanitopoulos : minister@minedu.gov.g